

La Libye dans la gouvernance migratoire euro-africaine : entre espace de transit, zone grise du droit et laboratoire d'ingénierie sécuritaire postcoloniale

Professeur KATAMB A YAV Crispin et Chef de Travaux ISENGOMA KIPIMO Emmanuel

Respectivement de l'Université de Lubumbashi (UNILU) et de l'Université de Kalemie, Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Administratives, Département des Relations Internationales.

Libya in Euro-African Migration Governance: Between Transit Space, Legal Grey Area and Laboratory of Postcolonial Security Engineering

Professor Crispin Katamb A Yav and Emmanuel Isengoma Kipimo, Head of Research

University of Lubumbashi (UNILU) and the University of Kalemie, Faculty of Social, Political and Administrative Sciences, Department of International Relations.

DOI:10.37648/ijrssh.v15i04.005

¹ Received: 31/08/2025; Accepted: 03/11/2025 Published: 06/11/2025

Abstract

This article analyzes the strategic role of Libya within the contemporary Euro-African migration architecture. Situated at the heart of migration routes to Europe, Libya functions simultaneously as a crucial transit territory, a legal grey zone under international law, and a key site for the securitized experimentation of the European Union's externalized migration policies. In the absence of a stable centralized state since 2011, Libya has become a fragmented space of governance, where migration control is outsourced to a mosaic of actors: local militias, the Libyan Coast Guard, non-governmental organizations, international agencies, and European states. This institutional fragmentation enables the EU to maintain a strategy of border externalization while distancing itself from direct accountability for the resulting human rights violations. The article argues that this configuration reflects a postcolonial logic of migration governance, in which Libya serves as a security laboratory, combining delegated control, the instrumentalization of chaos, and the production of a legal space of exception.

Keywords: *Libya ; Migration governance ; Euro-African relations ; Transit space ; Migration security ; Border externalization ; Legal grey zones ; Postcolonialism ; Security engineering ; Migrant rights.*

Résumé

Cet article examine le rôle stratégique de la Libye dans l'architecture migratoire euro-africaine contemporaine. En tant que point nodal des routes migratoires vers l'Europe, la Libye constitue à la fois un espace de transit incontournable, une zone d'ambiguïté juridique sur le plan du droit international, et un terrain privilégié

¹ How to cite the article: Yav C.K.A., Kipimo E.I. ; (November, 2025); Libya in Euro-African Migration Governance: Between Transit Space, Legal Grey Area and Laboratory of Postcolonial Security Engineering; *International Journal of Research in Social Sciences and Humanities*; Vol 15, Issue 4; 35-42, DOI: <http://doi.org/10.37648/ijrssh.v15i04.005>

d'expérimentation pour les dispositifs sécuritaires externalisés de l'Union européenne. Depuis l'effondrement de l'Etat centralisé en 2011, le pays est devenu un espace de gouvernance fragmentée, où les fonctions de contrôle migratoire sont déléguées à une pluralité d'acteurs hétérogènes : milices locales, garde côtière libyenne, organisations non gouvernementales, agences internationales et Etats membres de l'Union européenne. Cette fragmentation institutionnelle permet à l'Union européenne de poursuivre une stratégie de délocalisation de ses frontières extérieures tout en évitant l'imputation directe des violations des droits fondamentaux qui en résultent. L'analyse met en lumière les logiques postcoloniales qui sous-tendent cette gouvernance migratoire, dans laquelle la Libye fonctionne comme un laboratoire sécuritaire, combinant la sous-traitance du contrôle, l'instrumentalisation de l'instabilité et la production d'un espace juridique d'exception.

Mots-clés : Libye-Gouvernance migratoire-Euro-Afrique-Espace de transit-Sécurité migratoire-Externalisation des frontières-Zones grises du droit-Postcolonialisme-Ingénierie sécuritaire-Droits des migrants.

1. Introduction

Depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011, la Libye s'est affirmée comme un maillon stratégique mais instable de la gouvernance migratoire euro-africaine. A la fois territoire de transit privilégié pour les migrations subsahariennes vers l'Europe et zone d'extraterritorialité fonctionnelle, elle constitue un espace où les logiques de souveraineté sont fragmentées et les régimes juridiques, suspendus ou contournés. Dans ce contexte, la Libye ne peut plus être perçue comme un simple « Etat failli » ou un terrain chaotique d'irrégularité migratoire. Elle incarne désormais un dispositif central de l'externalisation des frontières européennes, dans lequel se conjuguent des intérêts géopolitiques, des logiques sécuritaires et des formes renouvelées de domination postcoloniale².

L'objectif de cet article est d'analyser comment la Libye fonctionne simultanément comme un espace de transit organisé, une zone grise du droit international, et un laboratoire d'expérimentation sécuritaire, révélateur des dynamiques postcoloniales à l'œuvre dans la gestion des mobilités africaines. L'hypothèse centrale est que la gouvernance migratoire en Libye, loin de se résumer à une incapacité étatique ou à une crise humanitaire ponctuelle, relève d'un modèle néolibéral de gouvernement par délégation, où la violence, l'opacité et la précarité juridique sont des instruments de régulation délibérés³.

Cette analyse s'inscrit dans une approche critique, croisant plusieurs apports conceptuels :

- 1) Le concept de gouvernementalité⁴, appliqué ici à la gestion sécuritaire des flux migratoires dans un contexte de souveraineté fragmentée ;
- 2) La notion de zone d'exception⁵, permettant de penser la suspension du droit comme mode normalisé de gestion des populations migrantes en Libye ;
- 3) Les travaux sur la racialisation des politiques migratoires⁶, qui éclairent les formes de hiérarchisation raciale et géopolitique de la mobilité ;
- 4) Enfin, les perspectives de la critique postcoloniale des relations internationales⁷, qui révèlent la continuité des logiques coloniales dans les mécanismes actuels de contrôle aux frontières et d'externalisation.

Ces grilles de lecture permettent d'appréhender la Libye non pas comme un simple territoire dysfonctionnel, mais comme un espace politique produit, un outil stratégique de gestion migratoire pour l'Europe dans le prolongement de ses périphéries sud⁸.

² Rodier, C., « Externalisation des frontières au sud de l'Europe : l'alliance UE-Libye », dans Bensaâd (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*, Paris, Karthala, 2009, p. 344.

³ Agamben, G., *Etat d'exception*, Paris, Seuil, 2003, p. 12.

⁴ Foucault, M., *Sécurité, territoire, population*, Cours au Collège de France (1977-1978), Paris, Gallimard, 2004, p. 81-105.

⁵ Agamben, G., op.cit., 2003, p. 17.

⁶ De Genova, N., *The Borders of "Europe"*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 1-19.

⁷ Mbembe, A., *Politiques de l'inimitié*, Paris, La Découverte, 2016, p. 45-67.

⁸ Bigo, D., « La mondialisation de l' (in)sécurité ? » dans Badie et Smouts (dir.), *Le retournement du monde*, Paris, La Découverte, 2005, p. 62 et Walters, W., *Governmentality: Critical Encounters*, London, Routledge, 2011, p. 144.

Cette recherche repose sur une approche qualitative multi-niveaux, combinant :

1. Une analyse documentaire d'un corpus de textes institutionnels (rapports de l'IOM, de l'UE, de Frontex, du HCR, etc.), de publications académiques, de documents juridiques (accords bilatéraux, jurisprudences CEDH), ainsi que de rapports d'ONG (Amnesty International, Human Rights Watch) couvrant la période 2011–2024.
2. Une analyse de discours des principaux acteurs institutionnels impliqués (UE, Union africaine, autorités libyennes, agences onusiennes), permettant de saisir la construction discursive de la Libye comme partenaire sécuritaire et espace d'externalisation.
3. Une exploitation secondaire de données de terrain, issues notamment de rapports d'enquêtes qualitatives menées par Clingendael Institute⁹, Chatham House¹⁰, ou GAPS/ICMPD (2021), concernant la gouvernance migratoire dans les villes clés (Sebha, Kufra, Zawiya).

Cette approche permet de croiser les échelles locale, nationale et transnationale, tout en interrogeant les effets concrets de la gouvernance migratoire sur les personnes migrantes, les acteurs libyens et les dispositifs européens.

L'article s'organise en trois points complémentaires :

Un premier point propose une lecture historique et géopolitique de la construction de la Libye comme *espace de transit externalisé*, en retraçant les mécanismes de coopération migratoire entre l'Union européenne, l'Italie et les autorités libyennes de 2004 à nos jours.

Le deuxième point explore la *construction d'une zone grise du droit*, à travers l'étude des mécanismes juridiques (accords bilatéraux informels, absence de cadre légal clair, détentions arbitraires), permettant de suspendre ou de contourner les obligations internationales en matière de protection.

Le troisième point analyse la Libye comme un *laboratoire d'ingénierie sécuritaire postcoloniale*, où s'expérimentent des dispositifs technopolitiques de contrôle (surveillance, biométrie, externalisation humanitaire), dans une logique de délégation et de racialisation de la mobilité.

2. La Libye comme espace de transit externalisé

Depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011, la Libye est devenue un nœud central dans les dynamiques migratoires entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe, occupant une position stratégique au cœur des politiques migratoires euro-africaines. Ce rôle ne résulte pas d'un simple hasard géographique mais d'une construction politique et sécuritaire où la Libye se présente comme un espace de transit externalisé, structuré par des coopérations asymétriques avec l'Union européenne (UE) visant à contenir les flux migratoires avant qu'ils n'atteignent les frontières européennes.

2.1. L'effondrement étatique et la recomposition des routes migratoires

L'effondrement de l'État libyen à partir de 2011 a conduit à une fragmentation politique et sécuritaire sans précédent, créant un vide de pouvoir propice à l'émergence d'acteurs non étatiques et à la multiplication des zones d'influence locale¹¹. Cette déstructuration a profondément modifié les circuits migratoires traditionnels en Libye, qui, jusqu'alors, maintenait une certaine stabilité dans la gestion des mobilités intra-africaines sous le régime de Kadhafi¹².

Dans ce contexte de fragmentation, les routes migratoires subsahariennes se sont complexifiées, empruntant désormais des corridors au sud du pays (Kufra, Sebha) contrôlés par diverses milices et groupes armés avant de converger vers

⁹ El Kamouni-Janssen, F., Harchaoui, J., Ezzeddine, N., *A Way Forward for Positive Migration Governance in Libya*, The Hague, Clingendael, 2019, p. 11-34.

¹⁰ Eaton, T., et Yousef, L., *How migrant smuggling has fuelled conflict in Libya*, Londres, Chatham House, 2025, p. 8-27.

¹¹ Lacher, W., *Libya's Fragmentation and the Rise of Local Militias*, African Affairs, 119(476), 2020, 65-80.

¹² Bensaâd, A., *Migrations et politiques migratoires en Méditerranée*, Paris, CNRS Éditions, 2009, p. 142.

les villes côtières (Tripoli, Zawiya, Sabratha), points d'embarquement vers l'Europe¹³. Ces routes sont désormais régulées par une économie informelle où passeurs, milices locales, et réseaux criminels exercent un contrôle territorial délégué, transformant le transit en un véritable système de gestion des flux migratoires¹⁴.

2.2. Externalisation européenne : la Libye, frontière délocalisée

L'UE a inscrit la Libye au cœur de sa stratégie d'externalisation des frontières, processus qui consiste à déporter hors de son territoire les dispositifs de contrôle migratoire. La coopération italo-libyenne, notamment par le Memorandum d'entente signé en 2017, marque un tournant dans cette politique¹⁵. L'UE finance massivement la formation des garde-côtes libyens, l'équipement maritime, et les opérations de contrôle à distance à travers le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (EUTF), mobilisant plusieurs centaines de millions d'euros¹⁶.

Cette externalisation se matérialise par un renforcement du dispositif de surveillance et d'interception des embarcations en Méditerranée, qui vise à réduire les départs depuis les côtes libyennes. Cependant, cette stratégie ne se limite pas à un simple contrôle physique des frontières : elle institue la Libye comme un espace où l'UE peut exercer une gouvernance indirecte des migrations, en tirant parti du vide institutionnel pour déléguer le contrôle à des acteurs locaux aux légitimités contestées¹⁷.

2.3. Acteurs hybrides et marchandisation des flux migratoires

La gouvernance migratoire en Libye repose sur un entrelacs complexe d'acteurs hybrides où se mêlent forces de sécurité officielle, milices armées, réseaux de passeurs et groupes criminels. Cette configuration hybride génère une gouvernance déléguée où les responsabilités sont diffusées et où le contrôle des mobilités est également une source de rente¹⁸.

Les migrants deviennent ainsi des objets de marchandisation, souvent enfermés dans un système de détention arbitraire où la captation de ressources s'opère à travers la perception de rançons, le travail forcé, ou la vente à d'autres réseaux¹⁹.

Des villes telles que Bani Walid, Zuwara ou Sabratha sont emblématiques de ces économies informelles du contrôle migratoire²⁰. Cette dynamique expose une contradiction majeure : en externalisant ses frontières vers un pays en état d'effondrement, l'Europe favorise l'émergence d'un système migratoire exploité à des fins économiques par des acteurs non étatiques, tout en renforçant un contrôle sécuritaire indirect. La Libye se présente ainsi non pas comme un simple espace de transit mais comme un territoire actif de régulation migratoire, avec des enjeux sécuritaires et économiques fortement imbriqués.

La Libye constitue aujourd'hui un espace de transit externalisé où l'effondrement étatique a ouvert la voie à une gouvernance hybride et déléguée des migrations. Par le biais de dispositifs de coopération asymétrique, l'UE transforme ce territoire en un espace tampon pour contenir les flux migratoires vers l'Europe. Cette situation génère une marchandisation des mobilités et une précarisation extrême des migrants, au sein d'un système de contrôle partagé entre acteurs étatiques et non étatiques, révélant les limites et les contradictions de la politique migratoire européenne.

¹³ Clingendael Institute., *Migration Governance and Human Rights in Libya*, The Hague, Clingendael Report, 2019, pp. 14-25.

¹⁴ El Kamouni-Janssen, F., Mazzucato, V., et van den Broek, D., *The Migration Economy in Libya: Risks and Opportunities*, Journal of Ethnic and Migration Studies, 45(1), 2019, 35-49.

¹⁵ Micallef, M., et Reitano, T., *The EU-Libya Migration Cooperation: Dissecting the Memorandum of Understanding*, Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2017, p. 18.

¹⁶ ECRE (European Council on Refugees and Exiles), *Externalization of Migration Control: The Case of Libya*. Brussels, ECRE, 2019, pp. 22-23.

¹⁷ Moreno-Lax, V., *The Human Rights of Migrants and Refugees in Transit: The Case of Libya and the Externalization of Border Controls*, International Journal of Refugee Law, 32(1), 2020, 88-90.

¹⁸ Human Rights Watch., *Libya's Dark Web of Collusion: Abuses Against Europe-Bound Refugees and Migrants*, HRW Report, 2020, pp. 12-14.

¹⁹ El Kamouni-Janssen, F., Mazzucato, V., et van den Broek, D., *art.cit.*, p.52.

²⁰ Clingendael Institute., *op.cit.*, pp. 13-27.

3. La Libye comme zone grise du droit

La Libye, dans sa fonction d'espace de transit externalisé, se caractérise également par une suspension quasi totale des garanties juridiques internationales, la plaçant au cœur d'une zone grise juridique où les normes des droits humains et du droit international sont largement contournées, voire violées. Cette « zone grise » constitue un terrain d'expérimentation des politiques migratoires sécuritaires, qui repose sur des mécanismes institutionnels et extra-institutionnels fragiles et opaques, où le droit se trouve systématiquement affaibli au nom de la gestion sécuritaire des migrations.

3.1. La suspension des droits fondamentaux des migrants

Dans les centres de détention libyens, qui regroupent environ 60000 migrants selon l'Organisation internationale pour les migrations²¹, les conditions de vie sont largement dénoncées par les organisations humanitaires. Privation de liberté arbitraire, mauvais traitements, violences physiques, extorsions et tortures sont rapportées de manière systématique²². Pourtant, ces pratiques s'inscrivent dans une quasi-absence de contrôle juridique ou judiciaire : les migrants sont privés de toute procédure régulière, et leurs droits à la protection internationale, au recours effectif, ou à un traitement humain sont violés sans que les autorités locales ou internationales ne puissent réellement intervenir.

Cette suspension des droits s'explique en partie par la non-reconnaissance par la Libye de son rôle de pays de transit ou d'accueil, ainsi que par l'absence d'un système national de protection efficace, aggravée par la fragmentation institutionnelle du pays²³. En outre, la coopération européenne avec les autorités libyennes tend à se focaliser sur le contrôle et la gestion des flux, au détriment des garanties juridiques, contribuant à légitimer cette zone d'impunité²⁴.

3.2. Le droit international contourné : la « façade » d'une gouvernance sécuritaire

L'UE, tout en se positionnant officiellement dans le cadre du respect des droits humains, contribue à cette « zone grise » juridique par ses stratégies d'externalisation. En soutenant des acteurs libyens dépourvus de légitimité démocratique ou de structures judiciaires robustes, elle contourne indirectement les obligations internationales telles que le principe de non-refoulement, le droit à l'asile ou les normes relatives à la détention administrative²⁵.

L'opacité des procédures de prise en charge et de renvoi des migrants vers des centres de détention illégaux empêche la mise en œuvre effective de mécanismes de recours ou de surveillance indépendants²⁶. Cette situation est renforcée par l'absence d'une présence forte d'organisations internationales sur le terrain, ou par leur rôle limité à une simple assistance humanitaire.

Paradoxalement, cette configuration rend possible une gouvernance migratoire caractérisée par un « droit du contrôle » hybride, qui mêle droit formel, mesures extra-légales et pratiques informelles²⁷. La frontière libyenne devient ainsi une frontière juridique mouvante, voire flottante, où les droits des migrants sont suspendus au nom d'une gestion sécuritaire justifiée par l'urgence migratoire.

3.3. Conséquences politiques et humanitaires d'une zone juridique incertaine

Cette zone grise du droit affecte directement les trajectoires migratoires et l'expérience des migrants. La précarité juridique se traduit par une vulnérabilité extrême, où les migrants sont soumis à des risques constants d'arrestation,

²¹ Organisation internationale pour les migrations (OIM), Libya Migration Report, 2021, p. 7.

²² Human Rights Watch, *art.cit.*, pp. 22-30.

²³ Dauvergne, C., *The New Politics of Immigration and the End of Settler Societies*, Cambridge University Press, 2016, pp. 64-67.

²⁴ Moreno-Lax, V., *The Human Rights of Migrants and Refugees in Transit: The Case of Libya and the Externalization of Border Controls*, *International Journal of Refugee Law*, 32(1), 2020, p.84.

²⁵ Guild, E., et al., *The Externalisation of the EU's Border Controls*, *European Journal of Migration and Law*, 21(1), 2019, pp.72-75.

²⁶ ECRE (European Council on Refugees and Exiles), *art.cit.*, pp. 34-36.

²⁷ Fassin, D., *Enforcing Order: An Ethnography of Urban Policing*, Polity Press, 2013, pp. 105.

d'exploitation et de violation de leurs droits fondamentaux, sans possibilité réelle d'accès à la protection ou à la justice²⁸.

Sur le plan politique, cette situation alimente des tensions internationales et fragilise les relations entre l'UE et la Libye, exposant l'Europe à des critiques croissantes sur sa responsabilité dans la crise humanitaire²⁹. En outre, elle souligne les limites des politiques d'externalisation, qui sacrifient les principes juridiques sur l'autel de la sécurité et du contrôle des migrations, dans un contexte postcolonial marqué par un héritage de domination et de marginalisation³⁰.

La Libye illustre parfaitement la constitution d'une zone grise juridique, où les droits fondamentaux des migrants sont systématiquement compromis, voire niés, dans le cadre d'une gouvernance migratoire externalisée et sécuritaire. Cette configuration interroge les frontières mêmes du droit international en matière de migrations et met en lumière les contradictions d'une politique européenne qui privilégie la maîtrise des flux au détriment des garanties juridiques essentielles.

4. La Libye comme laboratoire d'ingénierie sécuritaire postcoloniale

La Libye ne se limite pas à être un simple espace de transit ou une zone grise juridique. Elle se présente également comme un laboratoire d'ingénierie sécuritaire où s'expérimentent des dispositifs et pratiques de contrôle migratoire à la croisée des enjeux postcoloniaux, sécuritaires et géopolitiques. Cette dimension révèle comment les politiques migratoires européennes sont imbriquées dans des logiques de pouvoir héritées du colonialisme, adaptées aux nouveaux contextes de gouvernance fragmentée et de conflits.

4.1. Héritages postcoloniaux et reconfiguration des dispositifs sécuritaires

La gouvernance migratoire en Libye s'inscrit dans un contexte historique marqué par la trace profonde du colonialisme italien, qui a forgé des rapports asymétriques entre Europe et Afrique du Nord, fondés sur la domination et la militarisation des frontières³¹. Ces héritages se manifestent aujourd'hui par des mécanismes de contrôle indirects où la souveraineté libyenne est instrumentalisée pour servir des intérêts européens.

L'ingénierie sécuritaire déployée dans le pays s'appuie sur des alliances complexes entre acteurs étatiques libyens, milices locales, et partenaires européens, reproduisant des rapports de dépendance et de subordination³². L'intégration des forces armées libyennes dans la gestion des migrations, sous le parrainage technique et financier européen, réactive un modèle de sécurité déléguée qui prolonge des formes de gouvernement postcolonial par proxy.

4.2. Sécurisation des frontières et technologies de contrôle

La Libye est devenue un terrain d'expérimentation pour des technologies de surveillance et des dispositifs sécuritaires sophistiqués. Des drones de surveillance maritime, des systèmes de suivi satellitaire, ainsi que des équipements de renseignement électronique sont déployés dans le cadre de projets financés par l'UE et l'Italie³³.

Ces technologies, couplées à une intensification des patrouilles des garde-côtes libyens, visent à contrôler de manière automatisée et délocalisée les mouvements migratoires, réduisant la présence physique des autorités européennes mais

²⁸ Amnesty International, *Libya: Detention and Abuse of Migrants*, Amnesty International Report, 2021, pp. 17-22.

²⁹ Cuttitta, P., « The Migrant 'Crisis' as Governmental Crisis: EU Migration Governance and the Production of Crises », *Journal of Mediterranean Studies*, 27(2), 2018, pp.142-145.

³⁰ De Genova, N., *The Borders of 'Europe': Autonomy of Migration, Tactics of Bordering*, Duke University Press, 2017, pp. 29-33.

³¹ Mamdani, M., *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton University Press, 1996, pp. 49-52.

³² Tazzioli, M., *Governing Mobility through Security: Migration and Border Controls in the Mediterranean*, Palgrave Macmillan, 2019, pp. 120-125.

³³ Reitano, T., et Tinti, P., *Human Smuggling from the Horn of Africa to Europe: The Politics of Protection*, Palgrave Macmillan, 2018, pp. 45-50.

renforçant leur capacité de surveillance à distance³⁴. Cette approche technologique s'accompagne d'une militarisation croissante des frontières, intégrant des logiques de guerre non déclarée contre les migrations.

4.3. Laboratoire de gouvernance sécuritaire et implications politiques

Au-delà des technologies et des dispositifs, la Libye incarne un laboratoire politique où se redéfinissent les normes de la gouvernance sécuritaire migratoire. Cette gouvernance repose sur un continuum entre sécuritarisation, déni des droits et marchandisation des personnes, renforçant une logique où les migrations sont perçues comme une menace à neutraliser par tous les moyens³⁵.

Cette situation cristallise les tensions entre souveraineté nationale, légitimités locales fragmentées et intérêts internationaux, plaçant la Libye au centre d'une géopolitique migratoire complexe et conflictuelle. Elle illustre également comment les dispositifs européens de contrôle migratoire perpétuent des inégalités structurelles héritées du passé colonial, en imposant des modèles de gouvernement fondés sur la surveillance, la coercition et la marginalisation³⁶.

La Libye, en tant que laboratoire d'ingénierie sécuritaire postcoloniale, met en lumière les dimensions profondes et souvent occultées des politiques migratoires européennes. Entre héritages coloniaux, technologies avancées et stratégies de gouvernance fragmentée, ce territoire est au cœur d'une recomposition des relations de pouvoir où la gestion des migrations devient une forme de gouvernement à distance, marquée par la violence et la précarisation. Cette lecture postcoloniale ouvre des perspectives critiques sur la nature même de la souveraineté et des droits dans le contexte contemporain des mobilités internationales.

5. Conclusion

En conclusion, la Libye se révèle être un acteur central et ambivalent dans la gouvernance migratoire euro-africaine. D'abord, en tant qu'espace de transit, elle incarne la complexité des mobilités contemporaines où se croisent espoirs migratoires et logiques de contrôle, illustrant ainsi les dynamiques de déplacement sous contraintes qui caractérisent la région. Ensuite, son statut de zone grise du droit souligne l'absence ou la faiblesse des cadres juridiques clairs, qui engendrent des situations d'extrême vulnérabilité pour les migrants, tout en reflétant les tensions et contradictions entre normes nationales, régionales et internationales. Enfin, en tant que laboratoire d'ingénierie sécuritaire postcoloniale, la Libye illustre la manière dont les politiques migratoires s'inscrivent dans des héritages historiques complexes, mêlant interventions extérieures, réappropriations locales et mécanismes de contrôle renforcés, qui perpétuent des rapports de domination sous couvert de gestion humanitaire et sécuritaire. Ainsi, la Libye, loin d'être un simple territoire de passage, est une pièce clé qui révèle les dynamiques croisées de pouvoir, de droit et de mobilité à l'œuvre dans la gouvernance migratoire euro-africaine contemporaine.

Bibliographie

Agamben, G. (2003). *État d'exception*. Seuil.

Amnesty International. (2021). *Libya: Detention and abuse of migrants*. Amnesty International Report.

Bensaâd, A. (2009). *Migrations et politiques migratoires en Méditerranée*. CNRS Éditions.

Bigo, D. (2002). Security and immigration: Toward a critique of the governmentality of unease. *Alternatives: Global, Local, Political*, 27(1_suppl), 63–92. <https://doi.org/10.1177/03043754020270S105> [University of Liverpool+1](https://www.liverpool.ac.uk/~geography/alternatives/)

³⁴ Mezzadra, S., et Neilson, B., *Border as Method, or, the Multiplication of Labor*, Duke University Press, 2013, pp. 99-102.

³⁵ Bigo, D., *Security and Immigration: Toward a Critique of the Governmentality of Unease*, *Alternatives: Global, Local, Political*, 27(1), 2002, 66-70.

³⁶ Mbembe, A., *Necropolitics*, *Public Culture*, 15(1), 2003, pp.11-40.

Bigo, D. (2005). «La mondialisation de l'(in)sécurité ?» In P. Badie & M. Smouts (Eds.), *Le retournement du monde* (pp. ...). La Découverte.

Clingendael Institute. (2019). *Migration governance and human rights in Libya*. Clingendael Report.

Cuttitta, P. (2018). The migrant 'crisis' as governmental crisis: EU migration governance and the production of crises. *Journal of Mediterranean Studies*, 27(2), ...

Dauvergne, C. (2016). *The new politics of immigration and the end of settler societies*. Cambridge University Press.

De Genova, N. (2017). *The borders of 'Europe': Autonomy of migration, tactics of bordering*. Duke University Press.

Eaton, T., & Yousef, L. (2025). How migrant smuggling has fuelled conflict in Libya. Chatham House.

ECRE (European Council on Refugees and Exiles). (2019). *Externalization of migration control: The case of Libya*.

El Kamouni-Janssen, F., Harchaoui, J., & Ezzeddine, N. (2019). A way forward for positive migration governance in Libya. Clingendael.

El Kamouni-Janssen, F., Mazzucato, V., & van den Broek, D. (2019). The migration economy in Libya: Risks and opportunities. *Journal of Ethnic and Migration Studies*.

Fassin, D. (2013). *Enforcing order: An ethnography of urban policing*. Polity Press.

Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population: Cours au Collège de France (1977-1978)*. Gallimard.

Guild, E., et al. (2019). The externalisation of the EU's border controls. *European Journal of Migration and Law*, 21(1).

Human Rights Watch. (2020). *Libya's dark web of collusion: Abuses against Europe-bound refugees and migrants*. HRW Report.

Lacher, W. (2020). Libya's fragmentation and the rise of local militias. *African Affairs*, 119(476).

Mamdani, M. (1996). *Citizen and subject: Contemporary Africa and the legacy of late colonialism*. Princeton University Press.

Mbembe, A. (2003). Necropolitics. *Public Culture*, 15(1).

Mbembe, A. (2016). *Politiques de l'inimitié*. La Découverte.

Mezzadra, S., & Neilson, B. (2013). *Border as method, or, the multiplication of labor*. Duke University Press.

Micallef, M., & Reitano, T. (2017). The EU-Libya migration cooperation: Dissecting the Memorandum of Understanding. Global Initiative Against Transnational Organized Crime.

Moreno-Lax, V. (2020). The human rights of migrants and refugees in transit: The case of Libya and the externalization of border controls. *International Journal of Refugee Law*.

Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2021). *Libya migration report*.

Reitano, T., & Tinti, P. (2018). *Human smuggling from the Horn of Africa to Europe: The politics of protection*. Palgrave Macmillan.

Rodier, C. (2009). «Externalisation des frontières au sud de l'Europe : l'alliance UE-Libye.» In A. Bensaâd (Ed.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*. Karthala.

Tazzioli, M. (2019). *Governing mobility through security: Migration and border controls in the Mediterranean*. Palgrave Macmillan.

Walters, W. (2011). *Governmentality: Critical encounters*. Routledge.